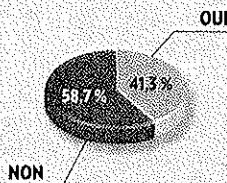


Vos votes

La Russie peut-elle se couper de l'Europe ?



Vos réactions à nos articles

Le gouvernement envisage une réforme de l'ISF (01/09/2008)

« Madame Lagarde, que faites-vous pour les classes moyennes ? RIEN ! RIEN ! ET RIEN ! Ne nous parlez pas de « solidarité nationale » lorsque vous voulez protéger les plus riches de surtaxe RSA ou lorsque vous pensez à réformer l'ISF !!! Apparemment, les plus riches semblent être exonérés de la « solidarité nationale »... »

Etienne

« Si ça pouvait être vrai... On reviendrait alors au cœur des promesses électorales qui, dans le domaine du libéralisme, ont été bien trahies depuis et à plusieurs reprises... Serait-ce le début du déclin de l'impôt idéologique ? »

Bernard Grimaud

Carrefour rassure le marché sur son premier semestre (29/08/2008)

« L'uniformisation de la marque entre l'enseigne Carrefour et l'enseigne Champion a prouvé son efficacité dans les régions pilotes choisies par le groupe pour tester le dispositif. Les objectifs confirmés aujourd'hui seront largement atteints demain. C'est un titre à surveiller de près. »

Netangel

Le seuil des bonus va être abaissé (01/09/2008)

« Introduit-on ici, par l'annualisation, un retour à notre bonne vieille « vignette » ? Et ce, alors que le gouvernement s'était engagé, dès le départ, à ce qu'il ne s'agisse pas d'un système annualisé mais d'une prime/malus à l'achat ? »

Alexandre de La Potterie

La Poste est-elle une entreprise comme une autre ?

Le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, a présenté jeudi dernier son projet de transformation de l'établissement public en société anonyme. Objectif : lever en Bourse entre 2,5 et 3 milliards d'euros pour préparer le groupe à la libéralisation totale du courrier en 2011. Un projet de loi devrait être examiné en ce sens au cours du premier semestre 2009.

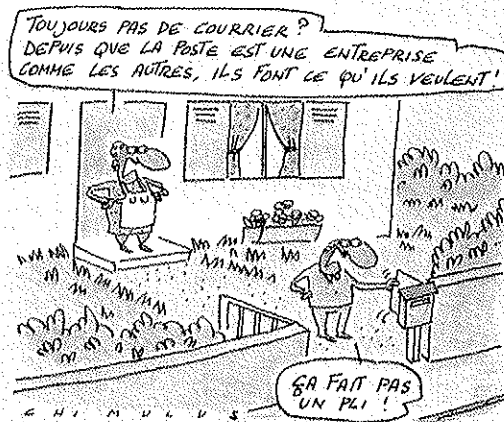
Oui : Emmanuel de La Burgade
« Une nouvelle culture d'entreprise se met en place »

Depuis plusieurs années, et singulièrement depuis que Jean-Paul Bailly a pris les rênes du groupe, La Poste se prépare à être une entreprise comme les autres. Elle garde encore des contraintes imposées par la tutelle, mais ces contraintes devraient s'alléger progressivement avec le changement de statut. Pour autant, l'ouverture du capital ne constituera pas une rupture mais bien l'aboutissement d'un processus déjà largement engagé pour insuffler dans le groupe une logique entrepreneuriale. La Poste a ainsi professionnalisé ses quatre métiers — courrier, colis, services financiers et réseau — devenus des activités bien séparées. La Banque Postale en est aujourd'hui l'illustration. De même, le réseau a été profondément reconfiguré et des milliers de bureaux de poste de plein exercice ont été transformés en agences postales communales ou relais de poste à l'activité rationalisée. Enfin, une nouvelle culture d'entreprise se met progressivement en place. La majorité des cadres dirigeants ne sont plus issus du corps des administrateurs des PTT et la rotation des cadres intermédiaires, en moyenne tous les trois ans, privilégie désormais la réalisation des objectifs commerciaux ou financiers à la cohésion sociale interne des postiers. Le recrutement de contractuels à la place de fonctionnaires, la disparition des concours, l'individualisation des tâches et des objectifs ne contribuent pas forcément à conserver l'esprit de service public que La Poste a



Emmanuel de La Burgade, chercheur à l'École des mines, coauteur de « Bougez avec La Poste » (Éd. La Dispute).

longtemps cultivé. Les missions de service public devront être mieux définies, avec un système de compensation plus transparent.



Non : Jean Berg

« La Poste a un rôle social qu'elle devrait mieux valoriser »

Les missions de service public relèvent à la fois du droit français, comme les aides à la presse, et du droit communautaire, comme le service postal universel. Ce dernier impose la distribution du courrier 6 jours sur 7 et une accessibilité des bureaux de poste. Et il handicape particulièrement La Poste du fait de la faible densité de la population en France. Le strict respect de ces contraintes européennes pourrait certes aboutir à la suppression de quelque 10.000 bureaux sur 17.000. Mais ni la direction de La Poste ni les pouvoirs publics n'envisagent de s'engager dans cette voie au nom de l'aménagement du territoire, mais aussi du lien social qui existe entre le facteur et la population. En fait, ni



Jean Berg, vice-président du cabinet de conseil en stratégie Estin & amp Cie.

l'ouverture du marché ni même le changement de statut ne devraient véritablement bouleverser la donne. Et ce, pour trois raisons. D'abord, c'est une industrie de main-d'œuvre qui assure un service de proximité au quotidien. Ensuite, le courrier est une activité en déclin et à faible contenu technologique, contrairement aux télécoms. L'enjeu concurrentiel est par conséquent différent. C'est pourquoi enfin, le monopole du courrier à cette fois-ci une vraie valeur économique. Quel intérêt en effet de confier à deux opérateurs la distribution d'un courrier pour une même adresse ? Toutes les orientations qui ont été prises vont dans le bon sens : baisse des coûts et rationalisation, amélioration du service et développement des nouveaux métiers. Je ne m'attends pas donc à une révolution postale ! Au contraire. La Poste aurait tout intérêt à valoriser son rôle social, que l'État s'est engagé à rémunérer, pour en faire un atout commercial.

Entreprise à risques

Un par un, les piliers du service public cèdent sous la pression de la libéralisation des marchés : hier, France Télécom, EDF, GDF, puis demain La Poste et, sans doute après-demain, la SNCF. Ce n'est pas une contrainte imposée par Bruxelles. C'est un choix politique, soutenu par les opérateurs eux-mêmes qui doutent de la capacité de l'État de leur donner les moyens pour se développer et affronter à armes égales la concurrence. C'est également une conséquence de la mutation de nos sociétés : les monopoles ne sont plus, depuis longtemps, le passage obligé pour servir l'intérêt général. Il n'en reste pas moins que la banalisation de La Poste sera une entreprise à hauts risques. Tout d'abord parce qu'elle reste emblématique de ce que l'on entend en France par « service public ». La

Poste, c'est la proximité, le service rendu tous les jours par le facteur, l'accessibilité à des services pour les plus défavorisés. Elle représente aussi un bassin d'emplois pour ceux qui ne trouvent pas leur place dans le secteur privé. Enfin, le changement de statut (et la banalisation du livret A) annonce, même si le président s'en défend, le divorce entre le courrier et la Banque Postale, si imbriqués l'un et l'autre. Pour mener à bien cette réforme, le gouvernement devra clarifier les missions de service public qu'il souhaite imposer à une poste banalisée en assurant, cette fois-ci, en toute transparence, leur financement sur le budget de l'État. Une occasion aussi peut-être de redéfinir ce que doit être aujourd'hui, dans notre société, un service public.

ERIC BENHAMOU

Votre avis

Votez sur ce débat
Sur le Web : latribune.fr
Par SMS : envoyez
Tribune oui ou Tribune non
au 61716 (0,35 euro par envoi
+ le coût du SMS)

Adressez vos commentaires
Sur le Web : latribune.fr
Par courriel :
vsegoind@latribune.fr
chenhianou@latribune.fr